



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 2 avril 2026

Résolutions de Mathilde Maillard, Ilias Panchard et Johann Dupuis du 31 mars 2025 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Maillard Mathilde et consorts : « Place de la Riponne : la qualité de vie au centre-Ville s'est-elle améliorée ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 31 mars 2025, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Maillard Mathilde « Place de la Riponne : la qualité de vie au centre-Ville s'est-elle améliorée ? », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes :

Rappel de la résolution n°1 Mathilde Maillard, et réponse de la Municipalité

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente, dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans le cadre du préavis sur l'ECS de la Riponne, une comparaison détaillée des ECS (et espaces assimilés) en Suisse, en particulier des critères d'accessibilité. ».

La résolution n°1 a été détaillée dans le rapport-préavis N° 2025/43 « Stratégie en matière de drogue et de qualité de vie dans l'espace public », présenté fin 2025 par la Municipalité.

Rappel de la résolution d'Ilias Panchard, et réponse de la Municipalité

« Afin d'offrir des horaires élargis, le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce les besoins en personnel de l'espace de consommation sécurisé de la Riponne d'ici le vote du prochain budget. »

Les besoins en personnel font actuellement l'objet d'une analyse approfondie menée en concertation avec la Fondation ABS. L'élargissement des horaires fait partie de l'analyse.

Rappel de la résolution de Johann Dupuis, et réponse de la Municipalité

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre les personnes en situation d'addiction se réunissant à la Riponne, ainsi que les diverses institutions, collectifs et



associations assurant la prise en charge de ces personnes, dans le concept de gestion de l'espace public de la Riponne après la fin des travaux. »

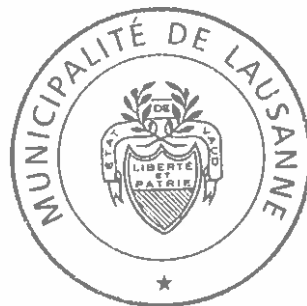
Les divers services de la Ville impliqués dans la gestion de espaces publics à la place de la Riponne entretiennent des liens réguliers avec l'ensemble des actrices et acteurs présents sur la place et aux alentours (commerçantes et commerçants, habitantes et habitants, usagères et usagers). Les actrices et acteurs dans le domaine du bas seuil en font partie.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

G. Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

Simon Affolter